



Projet financé par l'Union Européenne



Observatoire de la Corruption

## Revue de presse hebdomadaire

DU 06 AU 12 AOUT 2011

N° 172

### Dans ce numéro :

<b>MAROC</b>	<b>2 - 9</b>
<b>INTERNATIONAL</b>	<b>10 - 11</b>
<b>A SAVOIR</b>	<b>12</b>
<b>COMMUNIQUÉ</b>	<b>13</b>

La presse nationale de cette semaine s'est intéressée à la justice et aux quatre projets de lois qui viennent d'être adoptés. La première loi porte sur la juridiction de proximité et les trois autres sur des amendements aux codes de procédure civile et pénale et au dahir sur l'organisation judiciaire du royaume. L'enquête judiciaire sur les informations publiées par l'hebdomadaire *Al Ousboue Assahafi* sur l'intervention « de certaines parties dans la nomination de walis et de gouverneurs aux postes de responsabilité au sein de l'administration territoriale et centrale », et l'avant projet de loi relative à la chambre des représentants continuent à dominer l'actualité nationale. La une des quotidiens a été principalement consacrée à la démission collective de la majorité du conseil municipal de Agadir.

## FOCUS: LES LOIS SUR LA JUSTICE DE PROXIMITÉ ADOPTÉES

08/08/2011



Mohamed Naciri, ministre de la justice : « les lois relatives à la justice de proximité susceptibles de rapprocher la justice des citoyens »

« Le ministre de la Justice, M. Mohamed Naciri, a indiqué, lundi à Rabat, que les nouvelles lois relatives à la justice de proximité et à l'organisation judiciaire du Royaume, adoptées par le Parlement lors de sa dernière session, sont susceptibles de rapprocher la justice des citoyens et de diminuer la pression sur les cours d'appel. Lors d'une rencontre consacrée à l'examen des préparatifs de mise en œuvre de ces textes, M. Naciri a, dans ce sens, rappelé la création des chambres d'appel au niveau des tribunaux de première instance, chargées de revoir

certaines jugements. Les projets de loi relatifs à l'organisation de la justice de proximité, à l'organisation judiciaire du Royaume et aux codes de procédure civile et de procédure pénale, visent à introduire des amendements pour une organisation rationnelle répondant aux exigences de la réforme... »

Voir le lien : <http://bit.ly/qxZlfw>

## FOCUS

10/08/2011

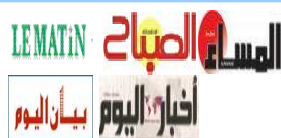


## Justice de proximité : étude des moyens de mise en œuvre

« La réforme de la justice passe forcément par l'instauration du concept de justice de proximité. Le ministre de la justice, Mohamed Naciri semble en être conscient. La preuve, il a entrepris de mettre ce concept en pratique [...] Après avoir fait voter quatre projets de loi relatifs à la justice de proximité le mois dernier au Parlement, le ministre a tenu une réunion lundi dernier à Rabat pour présenter le contenu de ces textes aux directeurs centraux, aux premiers présidents des cours d'appel et aux procureurs du Roi. M. Naciri a indiqué que

l'adoption de ces quatre projets de loi permettra de faciliter les procédures judiciaires, de réduire les délais de jugement et d'accélérer l'exécution des jugements. Il a appelé dans le même sens les différents responsables de la justice à accélérer la mise en œuvre des dispositions contenues dans ces lois pour pouvoir instaurer les bases d'une justice de proximité au plus tard le 20 août. »

06-07/08/2011



## Le ministère de l'intérieur demande une enquête judiciaire à la suite des informations publiées par Al Ousboue Assahafi

« Le ministère de l'intérieur a demandé l'ouverture d'une enquête judiciaire à la suite des informations publiées par l'hebdomadaire *Al Ousboue Assahafi*. Un communiqué du ministère indique, vendredi, que cette demande intervient "après la publication par l'hebdomadaire *Al Ousboue Assahafi* dans son numéro 653/1090 du 4 août 2011, d'allégations faisant état de « l'intervention de certaines parties dans la nomination de walis et de gouverneurs aux postes de responsabilité

au sein de l'administration territoriale et centrale". "En considération de son rôle dans la préservation des droits des citoyens et la garantie de leur exercice, et sachant que toute allégation doit être prouvée, le ministère de l'intérieur, en tant que responsable de l'administration territoriale, a demandé au ministère de la justice de diligenter une enquête judiciaire à ce sujet dont les résultats entraîneront les effets juridiques appropriés", ajoute le communiqué. »



## Santé : un luxe qui se paie

L'hebdomadaire *TelQuel* n° 485-486 du 06 août au 09 septembre 2011, dans son dossier intitulé "les Marocains", pointe du doigt le manque d'effectif et de centres de soins dans le secteur de la santé. Il rapporte en effet qu'"il existe à peine un médecin pour 1775 habitants, toutes spécialités et tous les secteurs confondus, si ce chiffre est en constante amélioration, il reste bien en dessous des normes de l'organisation mondiale de la santé, souligne l'hebdomadaire". Selon *TelQuel*, "on

compte 137 hôpitaux au Maroc, offrant une capacité de 22 276 lits, mais ils sont pour la plupart vétustes : un centre sur deux a plus de 40 ans". Il rapporte par ailleurs que "faute de couverture médicale généralisée, la santé reste un luxe assez inaccessible" car "malgré plusieurs programmes gouvernementaux, seul un Marocain sur trois bénéficie d'une assurance-maladie publique ou privée.



## Larache : un conseiller accuse le premier ministre de clientélisme dans le recrutement de 23 ingénieurs

Addi Bouarfa, membre de l'USFP, membre du conseil de la ville de Rabat, et membre du Comité de soutien des diplômés chômeurs, a menacé de dévoiler les irrégularités dans l'opération de recrutement des diplômés chômeurs. La liste des 1°700 cadres chômeurs, envoyée au ministère de l'intérieur, s'est allongée à 4°304 cadres, et le décret relatif au recrutement direct

des titulaires d'un diplôme supérieur n'a précisé aucun chiffre. Le conseiller Addi Bouarfa a critiqué le Premier ministre et a demandé des éclaircissements concernant le recrutement de 23 ingénieurs à Larache, circonscription dont Abbas El Fassi est le député, affirmant que l'opération de recrutement des 4 304 cadres a été entachée de clientélisme.



## Casablanca : report du procès des sept policiers

Jeudi 04 août, la chambre criminelle de la cour d'appel de Casablanca a reporté au 8 septembre prochain l'examen de l'affaire dans laquelle sont poursuivis sept policiers de la préfecture de police de Casablanca. Ce report a été décidé pour convoquer les accusés lais-

sés en liberté, dont un inspecteur divisionnaire et un inspecteur principal. Ils sont tous poursuivis pour corruption et trafic d'influence.

08/08/2011



أخبار اليوم

## Révision des listes électorales : la justice chargée de chapeauter l'opération

« En vertu du projet de loi sur la révision des listes électorales, ce sont les magistrats qui vont présider les commissions de révision des listes au lieu des présidents des communes [...] Selon Mohamed Abied, secrétaire général de l'Union constitutionnelle, environ 1 800 magistrats seront chargés d'accomplir cette tâche en prévision des prochaines élections prévues en octobre. Aussi, le projet de loi en question prévoit la mise en place d'une Commission nationale chargée d'assurer la coordination de l'opération de révision au niveau national.

Cette commission sera présidée par un magistrat et sera composée de représentants des partis politiques et des experts. C'est la première fois que la justice chapeaute l'opération de mise à jour et de renouvellement des listes. La mise en place de listes propres et exemptes de tout soupçon constitue la première étape pour tenir des élections législatives honnêtes et transparentes [...], explique M. Abied.



## Les islamistes menacent de « boycotter » les élections si l'Etat ne respecte pas ses promesses de lutte contre la corruption

Lors de la première session extraordinaire du conseil national du parti justice et développement (PJD), certains membres ont menacé de « boycotter » les prochaines élections si « l'Etat ne tient pas ses engagements de lutter contre la corruption qui gangrène certains secteurs, et ne retire pas l'organisation des élections au mi-

nistère de l'intérieur ». Selon des sources proches du parti, lors de ces débats à huis clos, les intervenants ont exprimé leur inquiétude de voir le ministère de l'intérieur continuer à dominer l'échiquier politique ».

09/08/2011



### Justice : le procès des 11 personnes poursuivies pour escroquerie immobilière reporté à septembre

«Lundi 8 août, la chambre correctionnelle chargée des infractions financières à la cour d'appel de Salé a reporté au 5 septembre prochain le procès de 11 personnes poursuivies pour escroquerie au sujet d'un immeuble appartenant à l'Etat situé à Casablanca. Ce report a été décidé pour permettre de convoquer d'autres personnes impliquées dans cette affaire. Le tribunal correctionnel avait statué dans cette affaire le 18 janvier

dernier (de l'acquittement à 5 ans de prison ferme). Les accusés, dont deux notaires, sont poursuivis pour association de malfaiteurs, faux, escroquerie, abus de confiance et complicité de ces infractions. Le procès a été intenté à la suite d'une plainte déposée en mars 2010 par une grande entreprise. »



### Financement de la campagne électorale : un plafond à ne pas dépasser

« L'avant-projet de loi relative à la Chambre des représentants instaure des règles à observer dans l'utilisation de l'argent destiné aux campagnes électorales. Ainsi, les candidats aux élections doivent respecter le plafonnement des dépenses électorales. Ce plafond sera déterminé par un décret qui sera pris sur proposition du ministère de la justice et du ministère des finances. La Cour des comptes devra élaborer, selon l'avant-projet de

loi, un rapport qui mentionne les noms des candidats qui n'ont pas déposé l'état de leurs dépenses relatif à la campagne électorale, qui n'ont pas indiqué les sources de leur financement ou qui n'ont pas joint les pièces justifiant les dépenses en question ».



### Marché de gros : un autre scandale à Safi ?

Un rapport rédigé par deux membres du conseil municipal de Safi, et dont *Assabah* a reçu une copie, dénonce de graves dysfonctionnements au marché de gros des fruits et légumes. L'un des grossistes du marché aurait construit un entrepôt frigorifique clandestin et

toutes les décisions administratives d'interdiction ne l'ont pas empêché de monopoliser le marché des bananes. Le gros bonnet bénéficierait de protections.



### Jorf El Melha : enquête sur la disparition de 330 000 dirhams

Une commission de la Cour des comptes enquê- te sur le détournement de 33 millions de centimes qui auraient servi selon le président de la commune de Jorf el Melha (province de Sidi Kacem) à couvrir les frais de justice d'un procès l'opposant à ses adversaires politi- ques. L'opposition locale prétend quant à elle que le pré-

sident se serait servi de cet argent pour corrompre de hauts responsables en vue de se maintenir à la tête de la municipalité.

10/08/2011



### M. Saad Alami souligne la forte détermination à lutter contre la corruption

« Le ministre chargé de la modernisation des secteurs publics, M. Mohamed Saad Alami, a indiqué qu'il existe une forte détermination, à tous les niveaux, à lutter contre la corruption au Maroc, à travers un impor- tant arsenal juridique et une série de mesures pratiques. M. Alami, qui était l'invité à l'émission "Al Yaoum" (Aujourd'hui) diffusée mardi par la chaîne "Al Hurra", a ajouté que "personne ne peut nier l'existence de la corruption, mais il n'est pas vrai que le phénomène ne va pas crescendo (sic), à la faveur de la volonté col-

lective de faire face à ce fléau dont tout le monde est conscient des répercussions sur les valeurs sociales et le développement national. [...] La nouvelle Constitution, a-t-il dit, a consacré tout un chapitre à la bonne gouver- nance qui représente le moyen le plus efficace pour lut- ter contre les conditions propices à la prolifération de la corruption". » (Ndlr : le ministre voulait peut-être di- re : "il n'est pas vrai que le phénomène va crescen- do").



### Le président de la division de l'urbanisme de la municipalité d'El Jadida devant la justice

L'ancien chef de la division de l'urbanisme, des entrepreneurs et des fonctionnaires comparaitront same- di 13 août prochain devant la justice dans le cadre des poursuites engagées le 18 mars dernier, date à laquelle l'ancien chef de la division et 16 autres personnes ont été incarcérés. Les inculpés sont poursuivis pour détour-

nement et dissipation de deniers publics, trafic d'in- fluence et falsification de documents officiels. Treize autres personnes sont poursuivies dans le cadre de cette affaire et laissées en liberté.

التجديد

بيان اليوم

## L'affaire des cliniques : première audience le 17 août

Selon Mohammed Bennani Naciri, président du syndicat des médecins du secteur libéral, la première audience de l'affaire des cliniques privées opposant le syndicat au ministère de la santé aura lieu le 17 août prochain au tribunal administratif de Rabat. Les cliniques demandent l'annulation de la décision de fermeture des cliniques privées prise par le ministère de la santé. Selon la même source, une réunion a été organisée entre

le Secrétariat général du gouvernement, l'Ordre des médecins, et le ministère. Ce dernier a confirmé qu'il avait effectué une inspection de ces cliniques en leur accordant un délai pour procéder à des réformes. Le ministère a également confirmé avoir envoyé un courrier au Secrétariat général du gouvernement pour qu'il procède à la fermeture de ces cliniques [...].

11/08/2011



## La Cour des comptes épingle l'ancien conseil communal de Kénitra

Un scandale de grande envergure aurait été révélé par les juges de la Cour des comptes au conseil communal de Kénitra. Cette affaire pourrait faire tomber plusieurs personnes occupant des postes de responsabilité. Une entreprise internationale de câblage électrique aurait construit son siège à Kénitra sans permis de cons-

truire. Selon des informations parvenues à *Al Massae*, la construction de cette entreprise durant le mandat de l'ancien wali, Abdellatif Benchrifa, ne respecterait pas les règles d'urbanisme en vigueur.

12/08/2011



## Le Bureau politique de l'USFP rejette la démission de Tariq Kabbage, maire d'Agadir

« La démission du maire et de 27 conseillers usfpéistes de la capitale du Souss, [rapportée par les quotidiens nationaux datés du jeudi 11 août], a été, en fait, le résultat d'un long processus de pressions, de vexations, de campagnes de désinformation et de déstabilisation qui n'avaient d'autres objectifs que de nuire à une expérience locale qui avait porté haut l'étendard de l'intégrité, de la probité, du respect de la loi et de la

lutte contre les passe-droits et l'économie de rente. "Face à mon refus de me plier à toutes leurs exigences et ma volonté d'appliquer les lois tout simplement, ils ont utilisé tous les moyens pour me nuire, prétendant que je bloque tout investissement dans la ville", précise Kabbage. »

12/08/2011



### Khouribga : report au 21 septembre du procès de l'ancien président du conseil communal

La chambre correctionnelle de la cour d'appel de Khouribga a reporté au 21 septembre prochain l'examen du procès de l'ancien président du conseil municipal de Khouribga, et de quatre autres personnes. Les inculpés sont poursuivis pour trafic d'influence, fraude et corruption. Pour rappel, l'affaire remonte à dix ans quand le plaignant qui avait acquis un terrain appartenant à l'Etat à Khouribga pour construire la résidence Al-Firdaous, s'était vu obligé de céder un immeuble sur

pressions du président du conseil municipal. Sur instruction du parquet, la police judiciaire avait ouvert une enquête sur ce dossier le 25 mars dernier sur la base d'un rapport de la Cour régionale des comptes de Settat qui constatait les dérives de l'ancien président du conseil municipal et de certains entrepreneurs et fonctionnaires.



### Conseil de la ville de Tanger : les conseillers haussent le ton

Certains membres du conseil de la ville de Tanger ont affirmé qu'ils déposeront une requête collective auprès du roi Mohammed VI pour mettre immédiatement fin aux « irrégularités » que connaît la gestion de la ville présidée par Fouad El Omari (PAM). Ils ont pris cette décision après avoir constaté que les autorités de tutelle n'avaient pas réussi à contenir la crise déclenchée depuis des mois entre le maire et les conseillers de la

majorité et de l'opposition. Hassan Belkhide, conseiller et membre du Parti populaire (PP), a précisé que « les conseillers pensent déposer une requête auprès du Roi pour mettre fin aux irrégularités entachant la gestion du conseil depuis octobre dernier et présenter les personnes impliquées dans le détournement des deniers publics devant la justice ».

09/08/2011



Soudan du Sud: la lutte contre la corruption une priorité, pour Salva Kiir

« Le président du Soudan du Sud Salva Kiir a estimé lundi, lors de la session d'ouverture de l'Assemblée, que la lutte contre la corruption était une priorité pour permettre à ce nouvel Etat de réussir. "Les habitants du Soudan du Sud ne vont pas rester les bras croisés et permettre que la corruption et le détournement des ressources publiques perdurent", a indiqué M. Kiir devant l'Assemblée, en présence de ministres, de diplomates et de responsables religieux. Selon le président du Parlement James Wani Igga, une commission anti-

corruption, mise en place en 2006 mais qui n'avait jusqu'ici aucun pouvoir de poursuites, jouera à présent un rôle central. La commission anti-corruption ne disposait jusqu'à présent d'aucun moyen mais "à partir d'aujourd'hui elle pourra engager des poursuites. Il faut qu'elle se dote rapidement de personnel qualifié", a-t-il indiqué. »

Voir le lien : <http://bit.ly/qvxYam>

10/08/2011



Côte d'Ivoire : Alassane Ouattara fait signer une « charte d'éthique » à ses ministres

« Le président ivoirien, Alassane Ouattara a fait signer à ses ministres hier mardi 9 août 2011 à Abidjan une « charte éthique » qui vise à moraliser la vie publique et à rompre avec la corruption érigée, selon lui, en mode de gestion. Ce code déontologique doit permettre à la Côte d'Ivoire de regagner la confiance des investisseurs internationaux, a précisé le président ivoirien. Main droite levée, le premier ministre Guillaume Soro et les autres membres du gouvernement ivoirien formé début juin ont défilé devant Alassane Ouattara. Par ce geste,

qualifié par le chef de l'Etat d' « historique », ils ont signé leur engagement à la « charte d'éthique » et ses dix valeurs cardinales pour lutter contre la corruption et le népotisme. »

Voir le lien : <http://rfi.my/nuOzb8>

11/08/2011



## Seize membres de la Fifa visés par une enquête pour corruption

« La Fédération internationale de football (Fifa) a annoncé l'ouverture d'une enquête pour corruption à l'encontre de seize membres de la Confédération d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et des Caraïbes (Concacaf) [...] L'organisation mondiale du football entend se pencher sur les agissements d'un responsable de la fédération qatarie, Mohammed Bin Hamman, soupçonné d'avoir offert des pots-de-vin à des membres

de la Concacaf lors d'une réunion à Port of Spain, capitale de Trinité-et-Tobago, les 10 et 11 juin. »

Voir le lien : <http://f24.my/pN2Xs7>

## Le conseil supérieur du pouvoir judiciaire

Dans la nouvelle Constitution, le Conseil supérieur de la magistrature devient le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (article 113 à 116 de la constitution).

Selon l'article 113, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire :

- Veille à l'application des garanties accordées aux magistrats, notamment quant à leur indépendance, leur nomination, leur avancement, leur mise à la retraite et leur discipline.
- Elabore des rapports sur l'état de la justice et du système judiciaire et présente des recommandations en la matière.
- A la demande du Roi, du gouvernement ou de parlement, émet des avis circonstanciés sur toute question de rapportant à la justice, sous réserve du principe de la séparation des pouvoirs.

Les décisions individuelles du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant la plus haute juridiction administrative du Royaume.

Dans la constitution de 1996, le conseil supérieur de la magistrature était simplement chargé de veiller à l'application des garanties accordées aux magistrats quant à leur avancement et à leur discipline (article 87 de la constitution de 1996).

## Prix de l'intégrité 2011

Le Prix de l'Intégrité, organisé par Transparency Maroc, consiste en un trophée et une participation à une cérémonie publique de remise du prix rassemblant une grande variété de personnes et d'institutions qui constituent ou soutiennent le mouvement de lutte contre la corruption. Les nominations, qui peuvent être faites par n'importe quelle personne ou organisation, seront reçues jusqu'au 30 septembre 2011 et les résultats du prix de l'intégrité seront annoncés le 9 décembre 2011, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

Le prix de l'intégrité de l'année 2010 a été décerné au militant Monsieur Chakib El Khayari et le prix spécial de Transparency Maroc à Maître Abderrahim Berrada, lors d'une cérémonie organisée à la Fabrique culturelle des anciens abattoirs de Casablanca.

Cette cérémonie avait fait l'objet d'une interdiction administrative à quatre reprises. L'association Transparency Maroc avait engagé un recours pour « abus de pouvoir » devant le tribunal administratif contre l'arrêté d'interdiction et avait obtenu gain de cause.

Voir le lien : [http://www.transparencymaroc.ma/fiche\\_actualite.php](http://www.transparencymaroc.ma/fiche_actualite.php)

### Contact :

#### TRANSPARENCY MAROC

**Observatoire de la Corruption**

**Résidence Kays, Immeuble D,**

**Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal**

**Rabat**

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : [observatoire@transparencymaroc.ma](mailto:observatoire@transparencymaroc.ma)

Site : [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma)